

BUDGET ANNUEL

Pour vous aider à planifier votre projet, est reprise ci-dessous la liste des dépenses annuelles minimums d'un étudiant.

Les montants sont repris à titre indicatif et peuvent être revus chaque année. Ce montant minimum est fixé par l'Office des Etrangers par année académique.

Sous réserve de mise à jour ultérieure par l'Office des Etrangers, le montant concernant l'année académique 2023-2024 est de 789€/mois.

Nous vous invitons à consulter le lien de l'Office des Etrangers à ce sujet :

<https://dofi.ibz.be/fr/themes/ressortissants-dun-pays-tiers/etudes/favoris/moyens-de-subsistance-suffisants>

!!! Ils ne sont pas suffisants pour couvrir l'ensemble des frais liés à un séjour en Belgique.

!!! Les droits d'inscription majorés ne sont pas compris dans ce total annuel et doivent donc être **ajoutés** à ce budget (voir montants dans <https://web.umons.ac.be/fr/enseignement/sinscrire/droits-dinscription-etudiants-hue-et-assimilation/>).

Achats de cours, matériel didactique
Logement (au minimum)
Alimentation
Assurance soins de santé et frais médicaux
Frais d'acclimatation (vêtements)
Loisirs et entretien
Frais de rapatriement
Total annuel à prévoir : 9468 € (789€ X 12 mois) + ajouter les droits d'inscription majorés

Un revenu de **789€ net par mois** (auquel il convient d'ajouter les droits d'inscription majorés) est donc **considéré comme étant le minimum pour couvrir l'ensemble de ces frais et même s'il ne permet pas de subsister correctement en Belgique**.

!!! Nous attirons votre attention sur le fait qu'une partie importante des dépenses se situe en début d'année (Inscription, logement, vêtements, assurance).

Nous tenons à vous informer que si le montant annuel mentionné n'atteint pas le minimum requis, votre demande d'admission/inscription sera refusée et il ne vous sera pas possible de réintroduire un autre dossier au cours de cette année académique.